1re Année. — N° 5. Paraît les Mercredi et Samedi. Mercredi 28 Novembre 1883.

L'UNION MONARCHIQUE
DU FINISTÈRE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Quimper, Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord.	16f.	9f.	5f.
Autres départements . .	18f.	10f.	6f.

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Rédaction et Administration

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef du journal, et pour les Abonnements et les Annonces, au Directeur-Gérant, 12, Quai du Stéir.

Vente au numéro : chez M. LE FEBVRE, Fils, libraire-relieur, rue Keréon, 30.

Prix du numéro : 10 Centimes

PRIX DES INSERTIONS :

	La ligne.
Annonces	» f. 20
Réclames	» 40
Faits divers.	1 00

Les insertions doivent être remises au plus tard la veille, avant midi.

Samedi dernier, 24 novembre, finissait le grand deuil pris par les royalistes le jour de la mort de Monsieur le comte de Chambord. Le demi-deuil sera porté également trois mois.

Le matin, dans plusieurs églises de Paris, des messes commémoratives ont été dites ; une foule considérable y assistait. Pour n'être plus sur les habits, le deuil n'en reste pas moins dans les cœurs et le souvenir de la perte que la Monarchie, la France, ont faite en cette néfaste journée, est aussi cuisant, aussi cruel qu'au premier jour.

Mais nos adversaires commettent une étrange erreur lorsqu'ils attribuent cette douleur si vivace à la ruine de nos espérances françaises.

Nous pleurons l'homme, le grand chrétien, le grand Français, le grand Prince, si noble et si bienveillant qui nous a été enlevé ; nous ne pleurons pas sur la Monarchie — vivante et bien vivante !

Quimper, le 28 Novembre 1883.

LA FUTURE MONARCHIE
et l'Égalité sociale

La Monarchie de Philippe VII ne ressuscitera aucun privilège. Tout le monde le sait, et cependant il faut le répéter. Devant des affirmations réitérées et intéressées, il importe de rappeler qu'à la fin du siècle dernier c'est la noblesse, c'est le clergé, c'est la royauté qui ont voulu l'abolition de la féodalité, de toutes les lois et institutions féodales. Ces coutumes, cette hiérarchie et ces distinctions sociales avaient fait leur temps et n'avaient plus leur raison d'être.

Depuis la réforme de 1789, la monarchie de la branche aînée des Bourbons a reparu en 1814 et en 1815 ; elle n'a point fait revivre les privilèges ni les anciennes institutions ; elle a fait le contraire en maintenant l'égalité civile, en confirmant les ventes des biens nationaux, en ouvrant à tous la porte des honneurs et des hautes fonctions ; elle a donné au pays une longue suite d'années prospères et fécondes. Pendant 15 années, sous le règne de deux souverains, la tribune française a été libre et glorieuse, les lettres ont refleuri et la gloire n'a pas manqué non plus, puisque la Restauration a planté sur les murs d'Alger le drapeau Français, qui y assure, depuis, la liberté de la Méditerranée.

La Monarchie de 1830 a vécu 18 ans et elle n'a relevé ni privilèges, ni monopoles, ni inégalités sociales. L'Empire, dont nous ne sommes pas les défenseurs, mais qui participait de la forme monarchique, a gouverné, lui aussi, sans reconstituer les castes.

On le voit donc, ce n'est pas à la forme républicaine que tient l'absence de tous privilèges : c'est là l'œuvre du temps et le résultat des mœurs d'un peuple entier.

A cette heure moins que jamais personne ne voudrait ni ne pourrait rétablir des divisions sociales, bouleverser le code civil, répartir inégalement les charges et les impôts.

Si notre adversaire républicain, *Le Finistère*, veut bien considérer qu'aujourd'hui il n'est pas une famille appartenant à l'ancienne noblesse qui ne compte parmi ses parents, ses alliés, ou ses intimes des représentants de la bourgeoisie, il se rendra compte de l'inanité, du ridicule de ses craintes chimériques et feintes au sujet du rétablissement des privilèges.

Encore un coup, personne ne le veut, ni ne le peut.

La Royauté prendra la France telle qu'elle est, mais elle combattra l'esprit révolutionnaire, anarchique et athée. Ni plus, ni moins. Et l'œuvre est assez vaste à accomplir, et l'heure est pressante.

Telles sont les réflexions générales que nous inspire l'article contenu dans le *Finistère* du 21 novembre, article qui nous reporte à des temps reculés, où les abus provenaient non de la forme gouvernementale, mais de l'état social existant dans tous les pays de l'Europe.

D'ailleurs pour démontrer et faire toucher du doigt à quels point les terreurs du *Finistère* sont simulées, exagérées, qu'il nous suffise d'une citation et d'un exemple pratique, local, choisi naïvement par notre adversaire lui-même.

Il s'agit du *domaine congéable*. Les lignes imprimées par notre confrère républicain sont empruntées aux cahiers de Rennes pour les États de 1789 ; les voici : « Soient à jamais supprimés tous les use- « ments barbares sous lesquels cinq cent « mille individus gémissent encore dans « une grande partie de la Bretagne : tels « que ceux de *domaine congéable*... « restes odieux de la tyrannie féodale. Les « congéments sont une source perpétuelle « de ruine pour les familles, de discorde, « de haine, de violence, et même de « meurtre et d'incendie. » Là-dessus le *Finistère* se démène, pris d'une sainte indignation. Mais il oublie que trois Républiques ont passé et que le domaine congéable existe encore, plus rigoureux même qu'autrefois. Dans la Cornouaille, tout propriétaire foncier un peu important, paysan ou non, a du domaine congéable dans sa fortune. C'est de notoriété publique. Et cependant, ni Monsieur Arnoult qui connaît bien les domaines de Pont-l'Abbé, ni Monsieur Hémon, qui, avocat fort occupé, a plaidé de nombreuses affaires de domaines congéables, ni Monsieur Corentin Guyho qui exerce près la cour de cassation, ni aucun député républicain de Basse-Bretagne n'a songé à présenter un projet de loi pour abolir le domaine congéable.

Sont-ils donc des oppresseurs du peuple, partisans d'une servitude barbare ? Veulent-ils la ruine de leurs concitoyens ? Non, sans doute ! Mais alors, que veulent dire ces doléances exagérées ? C'est donc un épouvantail ; c'est une arme de guerre ; c'est un moyen de soulever les populations rurales contre l'idée monarchique... mais en même temps et surtout c'est une mauvaise plaisanterie. Comme procédé de discussion ce n'est ni juste, ni admissible ; c'est même dérisoire quand on songe que certainement, parmi les actionnaires du *Finistère*, comme parmi ceux de l'*Union Monarchique* d'ailleurs, plus d'un est propriétaire de domaines congéables et n'est pas pour cela un tyran, ni n'a envie de l'être.

Qu'on juge par là de l'argumentation de nos adversaires. Ne parlons donc plus ni aujourd'hui ni en temps d'élection, du domaine congéable, des privilèges et de l'ancien établissement de la propriété foncière. Toute cette évocation du passé est pure comédie : finissons-là !

X***

Monsieur le Comte de Chambord écrivait dès 1844 :

« Je ne veux pas être le roi d'une classe, ni d'un parti, mais le roi de tous. »

Il écrivait encore le 5 octobre 1848 :

« Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la société actuelle. Je reconnais les intérêts nouveaux. »

Ceci s'adresse tout particulièrement à ceux qui croient ou affectent de croire que la Monarchie n'est que l'évocation des abus et des privilèges du passé.

Monsieur le Comte de Paris a passé la journée de samedi à Paris où il a reçus à l'Hôtel Galliera, plusieurs de nos confrères de la presse monarchique.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le Comte de Paris avait acheté une villa à Sainte-Remo et qu'il venait de s'y rendre ; nous sommes en mesure de démentir formellement ce bruit.

Faits Politiques

Commission des crédits Tonkinois. — On assurait samedi dans les couloirs de la Chambre que la commission du Tonkin avait agité la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de mobiliser un corps d'armée pour le service du Tonkin.

Le général Campenon, consulté à ce sujet, aurait déclaré qu'en aucun cas il n'y consentirait. Mais on sait que les résistances de M. Campenon ne sont jamais bien sérieuses.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la marine n'a plus actuellement de troupes disponibles.

En attendant, la commission continue à se réunir imperturbablement. Hier elle a entendu contradictoirement M. Bourée et M. Ferry. Il paraît que M. Ferry avait ménagé pour cette séance un des coups dont il est coutumier.

M. Ferry devait recevoir, comme par hasard, juste au moment de l'entrevue de la Commission et du gouvernement une dépêche de l'amiral Courbet, annonçant la prise de Bac-Nink et les commissaires ne pouvaient faire moins que de couronner le grand vainqueur Ferry de feuilles bleues de la Banque de France en guise de lauriers. Quant aux révélations de M. Bourée, elles perdaient tout leur intérêt devant ce grand succès. Je ne vois pas trop pourquoi ce grand succès, qui si j'en crois, non pas seulement les journaux étrangers, mais la plupart des journaux républicains eux-mêmes, serait considéré par la Chine comme une déclaration d'hostilités et nous jetterait dans tous les aléas d'une guerre lointaine eut valu à M. Ferry toutes ces complaisances et toutes ces félicitations de la part des commissaires.

La majorité républicaine. — Le désarroi de la séance de samedi, succédant aux haineux illogismes de la séance de vendredi, a déconcerté même les journaux les moins suspects d'hostilité, non seulement envers le cabinet, mais encore envers la Chambre. Le *Voltaire* et la *République française* s'en montrent confus. Revenant sur les odieuses réductions votées samedi, le *XIXe Siècle* écrit :

« N'est-il pas digne de méditation, ce va-et-vient de consciences hésitantes, tiraillées entre deux sentiments, passant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon le profit qu'elles peuvent tirer de telle réduction vis-à-vis de la portion avancée de leurs mandants, ou le dommage que peut leur causer telle autre réduction dans l'esprit des électeurs sans passion ? »

C'est, presque dans les mêmes termes, le jugement porté par le *Temps :*

« Obéissant à nous ne savons quelle espèce de roulis, la Chambre a pris un amendement et laissé l'autre, sans qu'on puisse y trouver d'autre raison que le besoin de compenser et peut-être de corriger une première décision par une seconde en sens contraire. »

Une Chambre qui n'est plus dirigée ne peut tenir une autre conduite. Elle peut se donner tous les démentis, épuiser toutes les contradictions, puisque, quoi qu'elle fasse, le cabinet le contresigne à l'avance en déclarant s'en désintéresser.

Voyage du prince de Prusse à Madrid. — La réception faite samedi à Madrid au prince impérial d'Allemagne a été courtoise, mais froide. Les fenêtres étaient partout tendues sur le parcours du cortège royal. La foule se découvrait, mais aucune acclamation n'a été poussée. Le roi Alphonse portait le costume de colonel de uhlans et le prince celui de colonel des cuirassiers.

Dimanche a eu lieu la grande revue annoncée. Quinze mille hommes de troupes ont défilé devant le prince. Les soldats avaient l'allure martiale et une excellente tenue.

La famille royale assistait dans une tribune à la revue.

Le soir a eu lieu le banquet offert, en l'honneur du prince, au corps diplomatique et aux fonctionnaires de la cour.

Un correspondant des *Morning News*, quia accompagné le prince Frédéric-Guillaume de Gênes à Madrid, télégraphie de cette capitale :

« La famille du duc de Montpensier n'a paru « dans aucune fête. Le fait est d'autant plus « remarqué qu'à son passage à Berlin, en reve- « nant d'assister au couronnement d'Alexan- « dre III, le duc fut comblé de toutes sortes « d'attentions par Guillaume Ier et sa cour. »

Bien qu'il soit devenu infant d'Espagne, M. le duc de Montpensier n'oublie pas qu'il a porté le noble uniforme de l'artillerie française et qu'il est le beau-père de Monsieur le Comte de Paris.

Ajoutons que M. le duc de Montpensier avait eu soin de quitter Madrid peu de jours avant l'arrivée du prince impérial d'Allemagne.

Le déficit. — On lit dans l'*Intransigeant :*

« M. Waldeck-Rousseau a fait imprimer son récent discours de Bouvron par l'imprimerie du *Journal officiel ;* la brochure a quinze pages. Elle est enjolivée d'une couverture diamant, rognée et piquée.

» M. Waldeck-Rousseau a fait expédier cette plaquette à tous les instituteurs et maires de France.

» Le coût de l'emballage et du voyage est de vingt centimes environ. Cela doit faire : impression, tirage, papier, brochage et autres frais compris, un assez gentil petit total. Serait-il indiscret de demander *qui payera ?...* »

Les contribuables !

Toujours la géographie. — On prête à M. de Freycinet, ancien ministre des affaires étrangères et président du conseil, un mot qui prouverait que l'honorable sénateur ne voyait pas beaucoup plus loin dans la politique étrangère que ses successeurs MM. Challemel-Lacour et Ferry. On parlait au Luxembourg de la médiation anglaise en cas d'hostilités avec la Chine, et un membre de la droite disait qu'elle demanderait probablement pour prise de sa médiation l'île d'Haïnan. Et qu'importe ! donnons-lui tous les Haïnan qu'elle voudra, répondit l'ami de M. Waddington. Si M. de Freycinet s'était donné la peine de jeter les yeux sur une carte il se serait convaincu que l'île d'Haïnan, qui garde l'entrée du golfe du Tonkin, deviendrait facilement en quelques mois entre les mains des Anglais une position aussi forte, aussi importante que Gibraltar, qui lui permet de surveiller la Méditerrannée, que Chypre, d'où elle surveille la Syrie, l'Asie-Mineure, voire même l'Egypte. L'Angleterre possédant Haïnan, nous serions dans le Delta absolument à la merci d'un concierge anglais qui aurait des canons en guise de clefs. Le ton détaché de M. de Freycinet aurait donc lieu de surprendre, si l'on ne savait de longue date que l'école Gambetta, d'où sort ce sénateur, était absolument brouillée avec la géographie.

La laïcisation — Une émeute provoquée par les laïcisateurs à outrance a troublé pendant deux jours la commune de Satillieu, chef-lieu de de canton de l'Ardèche.

Le préfet du département ayant laïcisé les écoles, M. Vial, inspecteur primaire, se rendit à Satillieu pour procéder à l'installation du nouvel instituteur laïque.

Une manisfestation fut immédiatement organisée. Plus de cinq cents personnes, armées de triques, accompagnèrent l'inspecteur jusqu'à l'école primaire occupée par les frères, et en défendirent l'accès à l'inspecteur primaire qui n'eut que le temps de se réfugier à l'hôtel Entressangle, où la foule le poursuivit en le traitant de canaille, vaurien, brigand, etc.

Bref, M. Viol n'a pu procéder à la vilaine besogne dont on l'avait chargé.

Toutes nos félicitations à la vaillante population de Santillieu.

La loi scélérate. — C'est à Port-Louis, petite localité voisine de Lorient, que les nouveaux réglements scolaires viennent d'être appliqués pour la première fois dans des circonstances particulièrement douloureuses.

M. Le Gallo, ouvrier couvreur, travaillait à Port-Louis au mois de juillet dernier. Sa femme étant tombée malade, il laissa un de ses enfants auprès d'elle, car son travail le tenait éloigné toute la journée. A la fin du mois, il reçut une assignation à comparaître devant la commission scolaire : celle-ci l'envoya devant le juge de paix, et il fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Depuis cette époque, M. Le Gallo était rentré à Auray : il n'avait reçu aucune notification pour purger sa condamnation, quand, le 22 octobre, à deux heures de l'aprè-smidi, deux gendarmes vinrent s'emparer de la personne, lui mirent les menottes et le condnisirent à Lorient, où il passa vingt-quatre heures en prison, à côté de Jan, l'assassin de Languidic.

Voilà donc un brave ouvrier, père de trois enfants, qui a été traité comme un malfaiteur de la pire espèce. (*Le Clairon*)

Chronique Religieuse

La question du budget des cultes a depuis longtemps cessé d'être une simple question de chiffres. Elle est devenue au plus haut degré une question politique de premier ordre, question de paix religieuse et de guerre religieuse. Elle a eu tout-à-fait jeudi et vendrediau Palais-Bourbon ce caractère. On y a nettement et ouvertement parlé de la séparation officielle de l'Eglise et de l'Etat.

Le budget spécial des cultes figure dans le projet général du budget de 1884 pour une somme de 51,999,006 francs. La commission, dont M. Antonin Proust est le rapporteur, n'a accordé que 51,626,306 francs. Elle a donc retranché des crédits demandés par le gouvernement une somme de 372,700 francs. Elle a maintenu intégralement les chiffres du chapitre 1er pour le personnel des bureaux du culte. Ce chapitre a été voté dans la séance de jeudi au scrutin public, par 357 voix contre 143 sur 500 votants, mais elle a supprimé totalement les allocations pour les bourses dans les séminaires.

Nous sommes donc à la veille de voir le budget des cultes supprimé. Mgr Freppel a lutté avec énergie pour les droits de l'Eglise de France, mais on sait, hélas ! ce que peut l'éloquence sur des hommes qui votent sans comprendre, comme nos députés.

Au cours de cette triste discussion du budget des cultes, la sottise des gens de la Chambre s'est affirmée notamment par la presque suppression des traitements du vénérable Mgr cardinal archevêque de Paris, qui se trouve désormais réduit de 45,000 fr., à 15,000. M. Jules Roche l'a voulu ; le ministère a laissé faire.

Les 30,000 francs enlevés au respectable prélat ne combleront pas le déficit ouvert sous les pas de cette Chambre qui a si galamment gaspillé les deniers publics : les députés le savent bien. Savent-ils aussi que c'est aux pauvres qu'ils prennent cet argent, que l'archevêque de Paris vit comme un ascète, et qu'enfin, la valeur de l'argent autant que le prix de la vie, a changé de telle façon depuis le temps du Concordat, que les 45,000 francs d'aujourd'hui équivalent à peu près aux 15,000 francs de 1801.

N'est-ce pas scandaleux surtout quand on considère que M. Grévy qui ne fait de bien à personne qu'à lui-même, qui thésaurise et achète des immeubles, reçoit pour sa peine 1,200,000 francs.

Paris. — L'œuvre de la Propagation de la Foi doit célébrer lundi prochain, 3 décembre, la fête de saint François Xavier, son patron. Une messe sera dite, à huit heures et demie précises, en la chapelle du séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, 128, par Mgr Dubail, évêque de Bolina, vicaire apostolique de Mandchourie.

Parmi les affaires qui figuraient à l'ordre du jour de la séance de jeudi dernier du Conseil d'Etat, nous relevons la suivante :

« N° 48, 943. Projet de décret tendant à « autoriser les sieurs *Gout*, *Lecat* et *Lartigan* « à exercer dans la chapelle située rue d'Arras, « à Paris, le culte non reconnu par l'Etat dit « catholique gallican. »

Il n'est sans doute pas inutile d'expliquer que ce terme de *culte catholique gallican* désigne la religion dont M. Hyacinthe Loison est le grand-pontife.

Nous protestons contre l'usurpation dont ces renégats se rendent coupables en s'intitulant catholiques. Quant au titre de *gallicans*, qui dans l'espèce ne signifie rien, qu'ils le gardent s'ils y tiennent.

A peine avons-nous besoin de dire que le Conseil d'Etat, saisi de ce projet de décret, s'est empressé d'émettre un avis favorable.

Et cela à l'heure même où une décision, dont nous avons parlé, prohibait l'exercice du culte dans la chapelle expiatoire !

On annonce que selon le pieux usage suivi depuis deux siècles et demi, les prêtres de Paris et les séminaristes ont renouvelé leurs promesses cléricales le 21, jour de la représentation de la Sainte-Vierge au Temple. Le vénérable cardinal-archevêque de Paris a adressé une allocution paternelle aux séminaristes en les exhortant à s'offrir à Dieu avec enthousiasme et la générosité de la jeunesse, surtout à cette époque de combat acharné. Qu'importe que le présent soit triste, uue l'avenir soit menaçant : une âme généreuse aime à se dépenser dans ces luttes et ces souffrances.

— Le mardi 4 décembre, à sept heures et demi du soir, aura lieu, à Notre-Dame, la procession du Saint-Sacrement, à laquelle sont invités particulièrement les membres de toutes les associations pieuses d'hommes, des différentes paroisses de Paris, L'an passé trois mille hommes, un flambleau à la main, ont fait cortège, ce jour-là, au Très-Saint Sacrement.

— Les cours de la Falculté pe théologie de la Sorbonne s'ouvriront le lundi 3 décembre.

Mieux vaut tard que jamais.

Dans les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur que le ministre de la marine doit prochainement soumettre à la signature de M. Grévy, figure le nom de Mgr Puginier, évêque au Tonkin, dont M. Harmand lui-même signalait, dès les premiers jours de septembre dernier, les éminents services rendus au corps expéditionnaire.

Lille. — La tenue du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a fixé l'attention de la presse religieuse pendant cette semaine.

Dans la séance du 16, M. le comte de Nicolaï, au nom de la commission d'enseignement qu'il préside, a communiqué les vœux suivants : 1° Que les pensionnats de jeunes filles entrent dans la sphère d'action de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne* ; 2° Que des examens pour les jeunes filles soient institutés et que le jury décerne les diplômes du brevet simple et du brevet supérieur ; 3° Que N. N. SS. les évêques nomment un comité chargé d'élaborer les programmes et la constitution du jury.

M. de la Tour du Pin a exposé, dans une improvisation fort applaudie, la nécessité de revenir aux anciennes corporations pour ramener la paix dans la classe des artisans, et rétablir la concorde entre les patrons et les ouvriers.

M. Paris, l'ancien ministre, a démontré, dans un discours très éloquent, que les projets de loi dits concordataires, ne sont que la violation hypocrite du Concordat. Il a fait entrevoir le moment où l'on fera à l'église une nécessité de la dénonciation du Concordat.

Tours. — L'assemblée annuelle de l'Union catholique et sociale de Touraine s'est tenue, selon l'usage, la veille de la grande solennité, dans la chapelle de l'archevêché. M. de Bovent, président de l'Union, s'est fait l'interprète de la douleur des assistants, privés de la présence de Mgr Colet, que ses souffrances retiennent dans son appartement. Les divers comités ont présenté ensuite leurs rapports.

Le Comité des écoles a continué à faire face à toutes les exigences de la situation, grâce aux libéralités des fidèles. E. Gustave Mame a rendu compte de l'œuvre des écoles congréganistes. Une grande école libre a été fondée à Tours pour les Frères expulsés de l'école municipale du quartier de Saint-Gatien : les élèves sont si nombreux qu'il a fallu déjà agrandir les bâtiments. Plusieurs autres écoles dans le diocèse sont en voie de prospérité. Le Sou des écoles libres contribuera à les soutenir.

Nimes. — Une statue monumentale de la Sainte-Vierge a été érigée sur la montagne de Prime-Combe (Gard), d'où elle domine toute la contrée environnante. La cérémonie a été très brillante : une élégante cavalcade précédait le cortège des paroisses voisines réunies pour cette fête pieuse. On estime à dix mille le nombre des personnes qui se groupaient autour du monument.

Coutances. — Le grand pèlerinage de Notre-Dame-sur-Vire s'est accompli, cette année, avec une pompe extraordinaire. La statue de la Saiute-Vierge a été portée processionnellement au milieu d'un cortège de 130 prêtres. A la cérémonie du soir, Mgr Germain a prononcé un magnifique discours sur les enseignements qui ressortaient de cette manifestation de foi, et il a annoncé la fête prochaine du couronnement de la statue. Environ 12,000 fidèles se pressaient autour de leur évêque.

Rome. — Le Saint-Père a réuni, jeudi dernier, en sa présence, les Emes cardinaux chargés de mettre à exécution son projet sur les études historiques qui a fait l'objet de sa dernière lettre.

Sa Sainteté a daigné nommer membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les affaires du rite oriental, les Emes cardinaux Ludovico Jacobini et Angelo Jacobini.

Hier, Sa Sainteté a daigné recevoir en audience particulière Mgr Th. Morel, directeur des *Annales de la Propagation de la foi et des Missions catholiques*.

Le Très-Saint-Père a donné à l'œuvre et à son digne représentant les marques de la plus paternelle bienveillance et de la plus haute sympathie. (*Journal de Rome.*)

Ile-Bourbon. — Toutes les autorités civiles et militaires et une compagnie de volontaires des différentes troupes s'étaient jointes au clergésé culier et régulier pour assister, le 31 octobre, aux funérailles d'une humble religieuse, la mère Antoinette partie de France, en 1830, pour aller soigner les malades dans l'hôpital militaire, où elle vient de mourir, après l'avoir administré comme supérieure depuis 52 ans. Le journal républicain le *Créole*, qui n'est pas suspect de cléricalisme dit en parlant de cette sainte fille : « Elle a offert au monde le type accompli de la vraie religieuse, et a su s'acquérir les sympathies générales. De telles vies sont le meilleur éloge d'une religion qui produit de pareils dévouements. »

Chine — Mgr de Chambéry vient de recevoir une lettre du R. P. Ephrem, prieur de la Trappe de Tamié, Savoie. Exilé de France, ce vaillant religieux fonde en ce moment une Trappe en Chine, à trois jeurnées de Pékin, vers le nord-ouest, dans un pays si pauvre que la vie y sera très dure, même pour des Trappistes.

NOUVELLES DIVERSES

Des élections législatives ont eu lieu dimanche 25 novembre :

Arrondissement de Lodève (Hérault).

MM.	Galtier, radical.....	6.406 voix
	Leroy-Beaulieu, conservateur	6.607
	Maujan, intransigeant.....	333

Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Arrazat, radical, décédé.

Arrondissement de Belley (Ain).

MM.	Giguet, union républicaine.	12.584 Élu.
	Portalis, intransigeant.....	4.544

Il s'agissait de remplacer M. Roselli-Mollet, intransigeant, décédé.

Le ministre de la guerre a reçu hier une députation du conseil municipal, composée du président du conseil municipal et de MM. Yves Guyot, Maillard et le colonel Martin. L'entretien, a porté sur la suppression de l'enceinte continue de Paris. Le général Campenon a déclaré qu'il ne consentirait à aucune modification tant que la sécurité de la capitale ne serait pas complètement assurée par l'exécution de travaux qu'il considère comme indispensables. Il a ajouté que, tout en n'envisageant la question qu'au point de vue technique, il ne pourrait se rallier aux projets du conseil municipal que si la ville achetait les terrains sur lesquels est située l'enceinte actuelle. Le ministre a promis qu'il ferait étudier la question.

La promotion attendue dans l'infanterie de marine ne paraîtra que lorsque le dédoublement des quatre régiments sera un fait accompli.

On assure que le contre-amiral Lacombe, qui sera appelé à remplacer le contre-amiral Galiber serait à la veille de rentrer en France. Il aurait pour successeur, à Madagascar, le contre-amiral Miot.

Le *Clairon* assure que le prince impérial d'Allemagne a fait prévenir MM. Grévy et Ferry qu'il avait l'intention de revenir d'Espagne par la France et qu'il comptait être reçu officiellement. Cette grosse nouvelle mérite confirmation.

Le nouveau commandant en chef de notre division navale dans les mers de Chine, M. le contre-amiral Lespès, après avoir pris les instructions du ministre de la marine, a quitté Paris pour se rendre à Lorient.

Cet officier général doit mettre son pavillon sur le *La Galissonnière*, qui va faire voile pour sa nouvelle destination.

Deux cérémonies funèbres, samedi, à l'église des Carmes, à Paris.

La première : un service anniversaire, organisé par le Provincial et les religieux Dominicains dispersés des deux couvents de Paris, pour le repos de l'âme du P. Lacordaire, et à la fin du quel le panégyrique de l'illustre Dominicain a été fait avec une haute éloquence par M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde.

La seconde : une messe dite par M. l'abbé Connelly, ancien conseiller à la cour de cassation, pour le repos de l'âme de MM. Charpentier, substitut du tribunal de la Seine, Campenon, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris, et Fourchy, avocat général près la même Cour, démissionnaire à l'occasion des décrets du 29 mars, et décédés depuis leur sortie des fonctions publiques.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient les anciens collègues de ces honorables victimes de la République, a conservé le caractère d'une manifestation pieuse, discrète.

Le général comte de Montmarie, grand officier de la Légion-d'Honneur, est décédé le 22 novembre, en son domicile, 17, avenue Trudaine, à Paris.

Une grande émotion règne sur la place de Marseille. L'importante maison de Banque Roux de Fraissinet et Cie, établie à Marseille depuis plus de cinquante ans, a suspendu samedi dernier ses paiements.

L'actif à réaliser s'élèverait à quinze millions, le passif à dix-huit millions. Les conséquences de ce désastre sont graves pour plusieurs maisons de Marseille.

M. Massol, avocat marseillais, serait engagé pour un million ; des banquiers anglais et espagnols sont, dit-on, créanciers pour les neuf dixièmes du passif.

Cette catastrophe serait due à une succession de pertes occasionnées par l'exploitation malheureuse de mines en Espagne.

Un ancien soldat de Charette, un ancien rédacteur de l'*Union*, le comte Henry de Puiseux, vient d'être élu, par acclamation, président d'une société de secours mutuels, composée d'ouvriers appartenant aux quartiers de la rue Turbigo et du Carré-Saint-Martin, à Paris.

Le piquant de la chose, c'est que M. de Puiseux est un royaliste bien connu, qui, en toute circonstance, n'a point caché sa manière de voir et de penser.

Le *Salut public* de Lyon nous apporte une douloureuse nouvelle : M. de Laprade, membre de l'Académie française, est à toute extrémité.

M. de Laprade a été transporté, au mois de mai, dans son domaine de la Loire, à Saint-Cyr-les-Vignes.

C'est là que le docteur Rambaud est allé fréquemment lui donner ses soins dévoués, et essayer de lutter contre une bronchite chronique qui remonte loin dans le passé. C'est là qu'un Père dominicain d'Oullins s'est rendu à diverses reprises, appelé par le malade, qui demandait les secours de la religion, fidèle ainsi à son passé, à ses vieilles convictions, à toutes les aspirations de son âme.

Actes officiels.

Par décision présidentielle en date du 24 novembre 1883, M. le capitaine de vaisseau Baucheron a été nommé au commandement du cuirassé le *Redoutable*.

M. le capitaine de vaisseau Gervais a été nommé au commandement du cuirassé *l'amiral Duperré*.

M. le capitaine de vaisseau Ollivier a été nommé au commandement du vaisseau la *Bretagne*, école des novices et apprentis-marins, à Brest.

M. le capitaine de vaisseau Coulombeaud a été nommé au commandement du croiseur à barbette le d'*Estaing*, à Brest.

M. le capitaine de frégate Le Mercier-Mousseaux a été nommé au commandement de l'éclaireur d'escadre le *Duchaffaut*, à Brest.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 24 novembre 1883, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes à Marzargnes, section de la commune de Marseille (Bouches-du Rhône).

Le ministre de la marine vient d'adresser aux préfets maritimes et aux gouverneurs des colonies une circulaire dans laquell il les prévient que le règlement sur le service des places publiée par le *Journal officiel* en date du 23 octobre 1883 sera également applicable à la marine.

Par décret du président de la République, en date du 23 novembre 1883, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Bellin de Villentrou (Marie-Ferdinand-Joseph), trésorier payeur-général à Laval (Mayenne), a été nommé trésorier payeur-général du Finistère, en remplacement de M. Pigeard (Jean-Charles-Edouard), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du 23 Novembre 1883.

Suite de la discussion du budget des cultes.

M. Antonin Proust, qui a été chargé de faire le rapport, déclare qu'il ne s'engage pas à défendre les conclusions de la commission.

Mgr Freppel combat l'amendement de M. Jules Roche, qui réduit à 15,000 fr. le traitement de l'archevêque de Paris.

Le Ministre de la justice combat également cet amendement.

Mais la Chambre donne tort à l'évêque et au ministre, et l'amendement J. Roche est adopté par 269 voix contre 188.

M. Martin-Feuillée a pris les devants, en déclarant d'avance qu'il ne poserait pas la question de confiance à propos du vote du budget des cultes.

M. Jules Roche développe ensuite un amendement tendant à réduire les traitements des vicaires.

Le Ministre des cultes combat l'amendement. Il ne s'agit pas des communes au-dessous de 5,000 habitants, les autres étant à la charge des fabriques. Or, ces communes n'ont de vicaires qu'autant qu'elles le réclament.

On va donc frapper les vicaires dans les petites communes ; ce serait là une mesure absolument impopulaire. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'amendement est rejeté par 291 voix contre 199.

Chapitre 8 (chapitre de Saint-Denis). Le crédit est voté.

M. Jules Roche demande la suppression du chapitre 9 (bourses des séminaires catholiques).

Le ministre combat la proposition Roche, mais consent à une réduction de 200,000 fr., proposée par la commission.

Un nommé *Lefebvre* en veut aux séminaires, parce qu'on y enseigne des choses contraires à la morale ; ce grotesque se livre à des plaisanteries sur des extraits d'ouvrages enseignés dans les grands séminaires. Cette scène ridicule donne la mesure de la convenance que les républicains apportent dans les débats les plus graves.

M. Roche revient à la charge.

Mgr Freppel vient relever les inconvenantes attaques de *M. Lefebvre* sur l'enseignement des séminaires. Quant à la déclaration de 1782 que M. Roche a rappelée, *Mgr Freppel* fait observer spirituellement que si la république rendait obligatoires les doctrines de 1682, elle fournirait des armes contre elle, puisqu'elle obligerait à enseigner les droits de la couronne ; pour être logique, elle n'aurait plus qu'à rappeler le Roi de France.

Malgré les éloquents efforts de l'éminent prélat, l'amendement *Roche*, supprimant tout crédit pour les bourses des séminaristes est voté par 290 voix contre 216. C'est la moitié des représentants du pays qui opprime l'autre en gardant l'argent.

M. Lockroy demande que les crédits affectés à l'entretien des monuments du culte soient transférés au ministère des Beaux-Arts. Un nommé *Noirot* combat la propsoition et ne cache pas que s'il est hostile à la séparation de l'Église et de l'État, c'est qu'il espère triompher de l'Église en la corrompant par la disposition des faveurs dont l'État dispose.

L'argument, pour être cynique, n'obtient aucun succès, ce qui est étonnant dans une Chambre pareille ; toutefois l'amendement Lockroy est rejeté par 333 voix contre 164. Après le rejet d'un autre amendement Roche, le budget des cultes est adopté.

M. Ferry demande que la discussion générale du budget soit fixée à lundi.

M. Roque demande qu'elle vienne après le vote de la loi sur le cumul, qui commence demain samedi.

M. Ferry espère que cette discussion ne se terminera pas demain et qu'alors la loi sur le cumul sera ajournée.

M. Clémenceau démasque la manœuvre du cabinet et demande que la question soit résolue demain à la fin de la séance. — Adopté.

M. Ferry paraît très-mécontent.

Séance levée à 6 heures 1/2.

Séance du 24 novembre 1883.

Comme intermède, la loi sur le cumul. L'intermède a commencé à une heure et s'est prolongé vraisemblablement jusqu'à six ou sept heures, sans pour cela enjamber les limites d'une simple farce.

Ont été entendus successivement *MM. de Roys, Viette, Frédéric Passy, Lelièvre*. M. Passy, ennuyeux, a défendu le cumul.

M. de Roys, non moins ennuyeux, a combattu le cumul, dont il a voulu étendre le maléfice jusqu'aux directeurs de journaux. M. Lelièvre n'a été ni plus clair ni plus vif ; seul, M. Viette a eu quelques mots heureux, mais qui, semblables au pavé de l'ours, endommagent le nez de ses bons amis de la République. Il y a eu surtout une petite théorie de l'émigration à l'intérieur dans les sinécures financières et administratives, dont je recommanderai l'étude aux thuriféraires du désinteressement républicain. M. Viette a dit aussi que l'idéal du *self-governement*, en France, était d'avoir autant d'administrateurs que d'administrés.

Tout cela est fort spirituel ; mais il me semble aussi que tout cela retombe sur le nez de la République, ou, pour être plus exact, sur le nez des contribuables chargés d'entretenir cette République soi-disant économique et démocratique, et qui ne trouve jamais assez de galons à mettre sur le collet de ses créatures, assez de fenêtres par où jeter notre argent.

Puis est revenu *M. Lelièvre* dont le projet a décidément toutes les faveurs de la Chambre.

M. le général *Campenon*, ministre de la guerre, s'oppose carrément à ce qu'on déclare les militaires éligibles. Il faut, dit-il, sauvegarder le principe sans lequel il n'y a pas d'armée. Il obtient gain de cause.

Six heures et demie. Ça menace de s'éterniser. Au milieu d'un certain nombre de niaiseries débitées par *M. Guyot* et compagnie, nous remarquons quelques observations très sages du *baron Reille*.

On décide encore qu'un sénateur, un député, ne pourra être nommé à aucune fonction pendant un an après l'expiration de son mandat ; tout cela au milieu d'un charivari abominable que empêche d'entendre les neuf dixièmes des paroles prononcées.

Arrive le citoyen *Raspail*, un autre toqué, qui obtient, lui aussi, un gigantesque succès d'hilarité.

Comme le citoyen Raspail faisait allusion à certains députés tripoteurs, M. Villain, qui se croit désigné, lui montre le poing et lui crie qu'il aura affaire à lui, quand il descendra de la tribune.

On a cru un instant que ces deux messieurs allaient se prendre aux cheveux dans l'hémicycle ; déjà M. Brisson faisait signe à ses huissiers et ceux-ci se préparaient à contenir les lutteurs.

M. Villain s'est disculpé comme il a pu, il a plaidé assez piètrement les circonstances atténuantes ; car il faisait bien partie de diverses sociétés financières.

L'amendement de M. Raspail tendant à exclure, les députés, membres de sociétés financières, n'a pas été adopté.

Sur l'article 9, on écoute encore le tonitruant Douville-Maillefeu, qui déclare modestement que « les idées de justice, d'équité dirigent toutes ses conceptions. » Ce gaillard-là trouve que les députés ne sont pas payés, et, à mots couverts, il invite le gouvernement à se montrer gentil pour eux. Quant à M. Marius Poulet, on ne l'entend guère et on l'écoute moins encore, et quant à M. Roques de Filhol, on l'a déjà vu si souvent à la tribune, qu'on se montre exaspéré de le voir apparaître de nouveau. D'autres bavards se succèdent, les estomacs parlementaires gémissent profondément ; on aperçoit un monsieur qui répond au nom de Versigny et ânonne trois méchantes phrases. Enfin, on termine l'examen des articles, et on se sépare à sept heures et demie du soir. Que de temps mal employé, ô mon Dieu !

Séance du 26 novembre 1883.

L'ordre du jour porte la suite de la discussion du budget (Ministère des finances).

M. Ribot dit que sans optimisme et sans dénigrement il vient faire un tableau de notre situation financière. L'orateur estime qu'il est moins contestable que jamais puisqu'elle résiste à la crise agricole et industrielle.

Les recettes des chemins de fer sont en baisse et le marché des Fonds publics est dans un état languissant.

La situation diplomatique n'est pas exempte d'embarras. Une politique ferme et modérée est nécessaire pour faire face à ces embarras.

Des préoccupations d'autre nature se font jour dans le pays. Nous sommes engagés dans des difficultés que nous n'avions pas prévues.

Le président du conseil a fait dans un discours récent des déclarations qui ont été accueillies avec faveur, mais dont on attend encore le résultat.

Ce qui nous rassure, continue l'orateur, c'est que nos finances n'ont pas été troublées. Le rendement des impôts est presque excellent.

L'impôt direct rentre facilement · les impôts indirects ont une plus-value d'environ 35 millions.

Les préoccupations du public ont donc leur source dans l'augmentation des dépenses, dans l'existence d'un budget extraordinaire et d'emprunt, dans l'état précaire de la trésorerie et de la dette flottante chargée outre mesure. Le rapporteur a passé sous silence ces craintes connues de tout le monde.

Le rapporteur ne voit qu'une cause unique : le mode d'évaluation des recettes par M. Léon Say. L'exagération de l'évaluation des recettes aurait seul causé le déficit dont on se plaint Bref, la question est de savoir si les recettes ordinaires ont suffi pour couvrir les dépenses ordinaires.

Il faut avouer, continue M. Ribot, que le système de M. Léon Say a fait rentrer au budget 55 millions de dépenses indûment portées au budget d'emprunt. Toutefois en se trompant sur les plus-values, on a permis au public de ne plus se bercer d'illusion. Il faut revenir aux véritables causes des difficultés : l'exagération des dépenses d'abord. Les crédits pour la Tunisie ont été portés comme supplémentaires, ainsi que d'autres dépenses. C'est ainsi que les dépenses se sont accumulées.

L'orateur déclare qu'il se bornera à cet aperçu général, se réservant, s'il y a lieu, d'examiner plus en détail chacune des questions que soulève le projet de budget, projet que l'on peut qualifier, le projet d'expédient. Le but à poursuivre est la suppression du budget extraordinaire. Or, on tourne le but, et l'orateur se verra obligé de voter contre plusieurs propositions de la commission (Applaudissements au centre et à la droite).

M. Rouvier, rapporteur, répond qu'en critiquant les budgets et la République le précédent orateur n'a pas indiqué les moyens de supprimer le budget extraordinaire, sans créer de nouveaux impôts et sans diminuer les dépenses.

De 1800 à 1814, il y a un déficit total de 442 millions dans les budgets de la France ; de 1814 à 1830, le béficit n'a été que de 8 millions, mais c'est parce qu'on n'a donné satisfaction à aucun des intérêts du peuple et parce qu'on a fait entrer en recette le montant des emprunts de 1830 à 1848. Il y a eu un déficit de 997 millions, de 1848 à 1851 ; le déficit est de 359 millions, mais, il est de 541 millions pour la période de 1851 à 1870.

Quant aux impôts, l'assemblée nationale a créé un système fiscal beaucoup trop sévère ; elle voulait obtenir 700 millions d'impôts nouveaux ; le pays en payait pour un milliard, on a donc eu raison de faire des dégrèvements aussitôt que cette mesure a été possible ; l'Assemblée nationale avait aussi inscrit dans le budget une somme de 200 millions affectée à l'amortisssement ; de 1826 à 1870, on n'avait amorti en moyenne que 40 millions par an.

M. Ribot a parlé de la cherté de la main-d'œuvre, mais est-ce en ne faisant plus de dégrèvements, qu'on pourrait opérer l'abaissement de la main-d'œuvre ? Puisqu'on ne peut se soustraire aux charges qui pèsent sur le budget sans sacrifier une partie du programme que la République a le plus à cœur de réaliser, quels sont donc les moyens qu'on propose pour rétablir l'équilibre (Applaudissements).

Le reproche tiré de l'augmentation des dépenses, n'est pas justifié ; si l'on examine le chiffre de 294 millions qui constitue l'augmentation des trois dernières années, on verra qu'aucune de ces dépenses ne pourrait être supprimée. Il y a pour la guerre et la marine des augmentations que personne ne peut contester, l'instruction publique a augmenté de 75 millions ; pouvait-on se soustraire à cette dépense avec l'instruction obligatoire ? Telle n'a pas été la pensée de la majorité, qui a trouvé que c'était de l'argent bien placé (Très-bien ! très-bien ! à gauche).

M. Rouvier se déclare fatigué. En conséquence, la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

Chronique Locale

Quimper. — Parmi les familles qui ont été atteintes par la catastrophe de Tréboul, plusieurs sont dans le besoin. Le journal l'*Union monarchique* s'est inscrit pour la somme de 100 francs, mais ceci n'est rien, et il compte bien que ses lecteurs joindront leur obole à la sienne.

Les secours devront être envoyés directement à M. le recteur de Tréboul.

Notre excellent et très sympathique confrère l'*Océan* a reproduit la réponse que nous avions faite au 1er article dans lequel le *Finistère* discutait notre programme.

L'*Océan* adhère à notre déclaration, mais il y fait une légère réserve :

« Cette déclaration, dit-il, est bien nette et nous nous demandons en vérité ce que l'organe de M. Hémon pourrait y reprendre ; nous y adhérons sous la réserve d'une petite soustraction, à savoir que la période de la Monarchie de Juillet, ne ressortissant pas du principe héréditaire et traditionnel, ne saurait être comptée dans le cycle des années monarchiques. »

Or nous avions dit :

« La Monarchie que M. le Comte de Paris restaurera est la Monarchie nationale, celle qui, *par la seule force de son principe*, nous a donné en ce siècle même et *en dépit d'une néfaste révolution*, 33 ans de grandeur et de prospérité ; la Monarchie, qui fondée sur le principe d'hérédité, apporte avec elle la sécurité et l'ordre ; la Monarchie, le seul gouvernement assez grand pour rendre à la France son rang parmi les nations, et assez fort pour lui accorder toutes les libertés. »

Notre pensée ne serait-elle pas claire ? Nous avons voulu dire que la France devait la prospérité matérielle dont elle a incontestablement joui, *malgré une néfaste révolution*, pendant la période que s'est écoulée de 1830 à 1848, à la seule *force du principe Monarchique*. En d'autres termes nous croyons que le principe Monarchique a une puissance si salutaire, que, malgré un vice d'origine, un gouvernement comme celui de juillet a pu donner à la nation de véritables garanties de sécurité et de prospérité.

Il ne nous reste plus qu'à remercier l'*Océan* de nous avoir fourni l'occasion d'expliquer notre pensée, — et nous le faisons de tout cœur.

Le tirage de la loterie des Religieuses de l'Adoration perpétuelle, au profit de leurs orphelines, est fixé au 4 décembre.

L'exposition commencera dimanche 2 décembre.

On nous fait la communication suivante :

Service d'hiver à compter du 26 Novembre 1883. — Le train n° 17 allant sur Brest, qui arrivait à Quimper à 1 h. 55 de l'après-midi, y arrive maintenant à 1 h. 32.

Guilvinec. — Par ce mauvais temps continuel, nos bateaux gardent le port. Ce matin, 26, quelques bateaux ont essayé de faire une sortie pour se diriger sur la baie de Concarneau pour faire la pêche aux merlus, mais voyant le vent fraichir et devenir menaçant, cela les a engagés à retourner.

Concarneau. — 45 bateaux, dont 30 environ appartenant au port de Concarneau, ont pêché chaque jour, depuis vendredi, de 50 à 60 merlus en moyenne. Le prix a varié de 2 fr. à 2 fr. 75 la pièce. Par suite du mauvais temps la pêche à la drague a donné de faibles résultats.

— Lundi, vers 10 heures du matin, un canot a chaviré près de la pointe du *Cap Bellou*. Grâce aux prompts secours qui lui ont été portés, nous n'avons aucune perte à déplorer.

Fouesnant. — Le nommé Ropars, (Auguste), âgé de 24 ans, quartier-maître à bord du ponton *Ouessant*, stationné dans l'Odet, s'est laissé tomber dans la rivière, le 20 novembre dernier.

Son corps n'a pas encore été retrouvé.

VARIÉTÉ

Ainsi que nous l'avons annoncé samedi dernier, nous publions aujourd'hui une lettre du célèbre critique Fréron, adressée à M. Silguy, Sénéchal au présidial de Quimper. Nos lecteurs savent tous que Fréron n'a pas toujours montré la douceur de caractère qu'ils pourront trouver dans la lettre qu'ils vont lire. Voltaire en sut quelque chose et ne pardonna jamais à l'auteur de l'*Année littéraire* d'avoir osé critiquer ses livres.

La rancune de messire Arouet mit Fréron dans une comédie, l'*Écossaise*, sous le nom de Frelon et l'accabla dans une satire, le *pauvre Diable*. Si dans cette lutte, dont le siècle le plus spirituel de notre histoire était le témoin, l'esprit sembla le plus souvent être du côté de Voltaire, incontestablement la raison était de celui de Fréron.

Nous sommes certain que cette lettre intéressera nos lecteurs ; beaucoup y liront les noms de parents ou d'amis.

« Paris. lundi matin, 14 juillet 1766.

« J'ai reçu hier votre lettre, mon très cher compatriote ; je savais déjà votre arrivée à Quimper en bonne santé, et je me proposais de vous en faire mon compliment. Vous vous moquez de moi, mon très cher compatriote, avec vos remerciements. Ce que j'ai fait pour vous est la plus petite chose du monde, et fort au-dessous de ce que vous méritez et de ce que mon inclination m'aurait dicté, si j'avais été libre. J'ai été fâché que S. A. S. Mgr le duc des Deux-Pons se soit trouvé à Paris en même temps que vous ; j'étais obligé de lui faire une cour assez assidue ; sans cette circonstance, nous ne nous serions point quittés, et je vous aurais prié de ne pas manger ailleurs que chez moi, mais j'espère être plus heureux une autre fois.

« Je compte partir pour la Bretagne dans la semaine prochaine, et je vous assure que le plaisir de vous voir et vous embrasser entre pour beaucoup dans mon voyage.

« J'irai cette semaine à Versailles, et je saurai tout ce qui a été écrit à votre sujet à M. le vice-chancelier. Je vous en rendrai bon compte.

« Je suis charmé que vous avez vu M. et Mme Royou. Ce sont en effet, comme vous le dites, les plus aimables et les plus honnêtes gens du monde. Je crois que je serai heureux avec leur fille, je suis bien sûr du moins qu'elle sera heureuse avec moi ; et c'est toujours quelque chose de satisfaisant pour mon cœur. Vous le savez bien, je vous l'ai dit plus d'une fois, ce n'est point par amourette que je me remarie ; cela n'est plus de mon âge : c'est par goût, par raison, par convenance, par amour de la société ; il est triste d'être seul chez soi et de n'avoir personne à qui causer. Les soupers en ville, auxquels je veux renoncer, nuisent également à mon travail et à ma santé.

« Je ferai pour M. de Keriner l'emplette du Traité sur la Maréchaussée. Il est arrivé un petit malheur qui le regarde ; c'est que le volume qu'il m'avait donné de l'Histoire des Voyages pour servir de modèle au relieur, a été volé probablement chez ce pauvre relieur. C'est pour cela qu'il n'osait pas venir me voir. Il en achètera un autre, comme de raison ; mais il faut un autre volume de modèle. Je le prendrai à Quimper, et par la première occasion, dès que je serai de retour à Paris, je ferai parvenir son corps complet de voyages à M. Keriner.

« Voici les nouvelles, J'y joins un arrêt du Parlement qui fait beaucoup de bruit. Le jeune homme, qui appartenait de très près aux Dernesson et à M. le vice-chancelier, n'a pu avoir sa grâce ; il a été exécuté à la rigueur à Abbeville. Il est mort fort bien, et a avoué que c'étaient les ouvrages de Voltaire qui l'avaient conduit sur l'échaffaut.

« J'ai dîné samedi dernier chez M. et Mme Dessalles, avec MM. Desgrès et de Carné, et beaucoup d'autres. Nous avons beaucoup parlé de vous et bu à votre santé. Avez vous reçu à Rennes à l'hôtel d'Artois le *Bulletin des nouvelles* que je vous y adressai avec une petite note de M. Dessalles pour je ne sais quoi qu'il veut faire venir de Quimper.

« M. de Villiers se porte à merveille, toujours content d'être à Paris. Je suis bien fâché que ce pauvre Kerliezec soit dans un état aussi fâcheux. J'ai bien peur, d'après une lettre que m'a écrite M. Maistrel, qu'il ne soit enlevé à sa famille et à ses amis.

« Je prie Madame de Silguy, M. votre père, Mme votre belle-mère et Mlle votre belle-sœur d'agréer mes plus humbles respects. Mes compliments, je vous prie, à M. et Mme Gazon, aux Kergos, à M. et Mme de Larhentel, à M. l'abbé Marin, à etc., etc., etc.

« Je suis bien charmé que MM. du présidial se soient mis à la raison à votre arrivée : vous deviez en être sûr.

« Adieu, mon très cher et très aimable compatriote ; je vous embrasse de tout mon cœur.

« Fréron. »

« Million de respects à votre digne évêque, si vous le voyez, et beaucoup des choses à MM. du collège. »

DERNIÈRE HEURE

Paris, 27 novembre, 7 h. soir.

A la Chambre suite de la discussion du budget des finances. M. Tirard a été très malmené.

Au Sénat on continue à chomer, voici 8 jours que la Chambre haute ne s'est pas réunie.

On parle déjà de la démission du nouveau préfet de la Seine, M. Poubelle.

Il paraît que M. Tenot serait nommé rapporteur que la commission des crédits pour le Tonkin.

LE MONITEUR
de la BANQUE et de la BOURSE

Journal financier très-complet et très-impartial donnant tous les tirages (16 pages de texte)

(16e ANNÉE.) — 4 FRANCS PAR AN.

3, rue d'Amboise, Paris

Organe de la BANQUE DE L'UNION NATIONALE. *Spécialité d'opérations de Bourse à* TERME *et au* COMPTANT. *Placements spéciaux, sûrs et très-rémunérateurs. Moyens de tripler ses revenus par combinaisons ingénieuses. Renseignements usr toutes valeurs. Exécution prompte de toutes opérations financières.* Ch. 6—2 r

---

Avis à nos lecteurs.

M. MOUSSIER, opticien breveté de Nantes, que nous possédons depuis 15 jours, et dont nous avions annoncé le départ pour le 30 courant, le retardera d'un jour, afin de satisfaire aux demandes qui lui ont été adressées par des personnes des environs, se rendant à Quimper pour le marché de samedi prochain ; aussi engageons-nous les personnes, dont la vue est altérée, à ne pas différer à aller lui rendre visite ; son départ étant irrévocablement fixé pour samedi 1er décembre.

M. MOUSSIER reçoit HÔTEL DE L'EPÉE, à QUIMPER.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs **la Femme et la Famille**, *Journal des Jeunes Personnes*. D'après les témoignages que lui rend la presse parisienne et d'après ce que nous en savons nous-mêmes, c'est l'un des *plus complets*, des *moins coûteux* et des *mieux rédigés* parmi les journaux de ce genre. Il ne laisse rien ignorer des choses de la mode, mais, conseiller bienveillant et expérimenté, il s'applique à en signaler les écarts, à en rectifier les excentricités, en un mot, à substituer au luxe effréné et dispendieux le bon goût élégant et modeste.

Indépendamment de ce mérite, malheureusement trop peu recherché par les journaux de modes, *la Femme et la Famille* donne des soins tout particuliers à sa rédaction. Rien d'inutile, rien de frivole. Aussi le recommandons-nous sans restriction à toutes les mères de famille et aux diverses institutions dirigées par des dames ou des religieuses. (*Voir l'annonce.*)

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

BELLES IMAGES DE PIÉTÉ

Dans un but de propagande et pour favoriser les personnes qui, chaque année, distribuent beaucoup d'images, l'Office de la Presse Catholique vient de mettre en vente un lot considérable de très jolies images variées, à des prix vraiment exceptionnels. Le cent varié : 3 fr. et 6 fr. (franco par la poste, dans toute l'Union postale) ; images en solde, le cent : 2 fr. franco. — Nous engageons vivement nos lecteurs à profiter de l'occasion rare qui leur est offerte de faire leur provision d'images pour plusieurs années. — On peut demander plusieurs cents à la fois aux mêmes conditions. — Adresser les demandes, accompagnées d'un mandat ou timbres, au Directeur de l'*Office de la Presse Catholique*, rue Bonaparte, 59, Paris.

MERCURIALES OFFICIELLES

Quimper

Marché du 24 Novembre 1883.

Froment	les 100 kilog.	20 f.	50
Seigle	—	17	50
Orge	—	16	00
Blé-noir	—	16	50
Avoine	—	16	00
Pommes de terre	—	5	00
Foin	—	8	00
Paille	—	6	00
Farine (1re qualité)	—	33	00
— 2e —	—	31	00
Son	—	14	00

GLACIÈRE BRETONNE
QUIMPER

Glace en toutes Saisons

BAISSE DE PRIX
POUR LES EXPÉDITEURS DE MARÉE

Ecrire à M. LEDUC, directeur. 3—1

MAISON ROSSI

Continuation de la Liquidation
VOLONTAIRE ET IMMÉDIATE

Grand choix de MEUBLES et de Marchandises en tous genres.

Les affaires se traiteront avec un rabais considérable et au comptant.

GRANDS MAGASINS (500 mètres) A LOUER au plus bref délai, soit pour grand dépôt d'épicerie, soit pour tout autre commerce. 0—4

A CÉDER DE SUITE
A QUIMPER

UN ATELIER DE MARÉCHALERIE

Comprenant deux feux avec excellent outillage. — Très-bonne clientèle.

S'adresser rue Kerèon, n° 41. 4—2

PAS DE BONNE SALADE
Sans Huile d'Olive
de **B. LAPALU, à NICE** (Alpes-Marit.)
1, rue du Lavaret (sur le Port)
LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS

SCh 26—1

Journal très recommandé aux familles et aux pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU
POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE
est un abonnement à

LA FEMME & LA FAMILLE
Journal des Jeunes Personnes
Cinquante et unième année

Sous la direction de Mlle JULIE GOURAUD.

Principales rédactrices : Mmes et Mlles Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérirda Geofroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc.
Modes et travaux : Mmes Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

Éditions diverses :

Mensuelle, sans annexes : **6** fr. — Étranger : **7** fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : **12** fr. — Union postale : **14** fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : **10** fr. — Union postale : **12** fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : **18** fr. — Union postale : **20** fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. Viton, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

Primes pour l'année 1884

1° Toute personne qui *s'abonnera avant* le 1er janvier 1884 recevra *gratuitement* les numéros de *Novembre* et de *Décembre* 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2° Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3° POUR ÉTRENNES 1884, *la Voyageuse Bacle, n° 5*, charmante machine à coudre, à navette, piqûre solide et sans envers, valeur réelle **100** francs, sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de **35** francs. S'adresser uniquement à la maison D. BACLE, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiement choisie que son éminente directrice, Mlle Julie Gouraud, a su donner et conserver à LA FEMME ET LA FAMILLE, *depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.*

LA
VELOUTINE

est une Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR
9, rue de la Paix, — PARIS.

Br 7.153 29—3

Quimper, imprimerie Arsène DE KERANGAL.

Le Directeur-Gérant : EMMANUEL CHALONY.